



## **Conseil d'administration de l'EPA Masse des Douanes 8 juillet 2020**

La CGT a participé à ce conseil d'administration en mode « audio conférence » ce qui a occasionné beaucoup de coupures. En conséquence, le compte rendu de ce CA est quelque peu lui aussi dégradé.

En ouverture à ce CA les déclarations liminaires ont été lues. Vous trouverez celle de la CGT en pièce jointe.

### **POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION**

#### **Délibération 1 : Approbation du PV du CA du 4 octobre 2019**

*La CGT a voté POUR l'approbation de ce PV*

#### **Délibération 2 : Affectation du résultat de l'exercice financier 2019**

Le résultat de l'exercice financier 2019 d'un montant de 848 711,77€ a été affecté au crédit 110.

*La CGT a voté POUR cette affectation*

#### **Délibération 3 : Contrôle interne budgétaire et comptable de l'établissement**

La mise en œuvre de ce contrôle interne budgétaire et comptable concerne l'ensemble des composantes de l'EPA Masse des Douanes. Il est destiné à améliorer la maîtrise des risques dans le domaine ordonnateur et dans le domaine comptable dans un objectif de qualité des comptes.

La question de la charge de travail supplémentaire pour les collègues des services territoriaux, de l'agence comptable et du service central a été soulignée. La Direction de l'EPA Masse a indiqué que le contrôle interne était inclus dans le processus de travail quotidien et qu'il n'engendrait pas un surcroît de travail.

*La CGT a voté POUR la mise en place de ce contrôle interne budgétaire et comptable.*

*Nous resterons tout de même attentif à la charge de travail pour nos collègues.*

#### **Délibération 4 : Affectation du compte d'affectation spécial**

Un montant de 65 880€ en provenance du compte d'affectation spéciale (suite à la cession de la cité de Neuville en Ferrain) a été attribué à l'opération de remplacement de la chaudière au fioul de la cité de Rosendael par une chaudière à gaz.

*La CGT a voté POUR*

#### **Délibération 5 : Remise au Domaine pour cession de la cité de Rochefort**

Un vaste débat a eu lieu concernant entre l'administration et les organisations syndicales concernant la remise au domaine de cette cité. Face aux nombreux arguments avancés par les organisations syndicales : taux d'occupation à 50 %, vétusté de la cité due au fait que la Masse n'y a quasiment jamais fait aucun travaux, proximité de l'école de La

Rochelle... **la Présidente a décidé de surseoir provisoirement à la cession de cette cité.**

L'EPA Masse se donne le temps nécessaire d'affiner le ratio avantages / inconvénients de garder ou non la cité de Rochefort.

### **Délibération 6 : Convention de réservation à bail avec Seqens (Ile de France )**

L'EPA Masse propose une convention de réservation à bail pour 7 logements (T1) situés 91-93 rue des grands Champs dans le 20ème arrondissement de Paris. Ces logements seraient disponibles à partir du 31 août 2022. En contrepartie d'une subvention de 30 000 euros par appartement, l'EPA Masse dispose d'un droit de suite pour 20 ans.

**La CGT s'est abstenue concernant la réservation de ces logements.** Nous sommes conscients du besoin important de logements en Ile de France, mais la politique de réservation tend à paupériser l'EPA Masse des Douanes. Ces réservations coûtent cher et une politique d'acquisition/construction serait plus bénéfique à la Masse et à ses locataires sur le long terme.

### **Délibération 7 : remise gracieuse de dette**

2 remises gracieuses étaient soumises au vote :

- une remise pour une locataire de la cité de Lyon d'un montant de 2959,88€
- une remise pour une locataire de la cité de Dijon d'un montant de 9053,28€

La CGT a souligné le fait que ces 2 dossiers sont des dossiers dont les locataires sont des femmes en situation monoparentale. La Masse se doit d'avoir un regard particulier dans le cadre de séparation de locataires, à la suite des quelles certaines femmes se retrouvent en situation délicate.

**La CGT a voté POUR ces remises gracieuses de dette.**

### **Délibération 8 : admissions en non valeur**

5 dossiers d'admissions en non valeur pour un montant total de 59 127,27€ ont été présentés au conseil d'administration.

**La CGT a voté POUR**

### **Délibération 9 : nouvelles règles applicables aux responsables de cité**

Comme pour le point sur la cession de la cité de Rochefort un long débat s'est engagé entre la Présidente et les organisations syndicales. Rappelons que le sujet des responsables de cité est sur la table depuis 2013 ! L'objectif principal est de valoriser cette fonction afin que les collègues aient envie de s'investir. Un groupe de travail s'est tenu le 13 juin 2019 avec le double objectif de faire un bilan de la réforme des responsables de cités de 2016 et de trouver une solution aux difficultés de recrutement.

**Actuellement, le régime horaire des responsables de cités prévoit un forfait principal d'une heure pour 2 logements, éventuellement majoré d'un forfait complémentaire de 1h à 4h. Le service central propose de moduler le forfait horaire complémentaire qui passerait d'un volume d' 1h à 8h.**

Cependant, dans beaucoup de cités les responsables manquent de temps pour faire toutes les tâches qui leur sont dévolues, surtout en période de suivi de travaux. Le nerf de la guerre reste donc l'augmentation du forfait principal !

**Face aux arguments et à tous les cas pratiques énoncés par les organisations syndicales, la Présidente a décidé de surseoir provisoirement à la mise en place des nouvelles règles applicables aux responsables de cité.** Elle souhaite voir avec les présidents de CTM si l'éventuelle l'augmentation du forfait horaire principal des responsables de cité pourra trouver un équilibre avec les fonctions d'agent des douanes exercées par ses derniers et ne dégradera pas trop l'indice opérationnel des unités.

## **POINTS D'INFORMATION**

### **1- Axes stratégiques de l'établissement**

4 axes stratégiques de l'EPA Masse sur le moyen terme ont été présentés

- **la certification des comptes** : le cabinet Mazars vérifie les comptes de l'EPA Masse depuis 2018. Le but est d'obtenir une certification des comptes chaque année.

- **la programmation pluriannuelle de travaux** : cette programmation permettra d'améliorer la cohérence entre le budget voté lors de la programmation immobilière et la réalisation opérationnelle des travaux.

-**l'évolution de la politique locative** : un groupe de travail aura lieu lors du 2nd trimestre 2020 pour aboutir à une refonte globale de la politique locative de l'EPA Masse (loyers, provisions pour charges, récupération sur travaux)

-**la politique patrimoniale** : un groupe de travail aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2021 sur le sujet.

### **2- Arrêt du compte financier 2019 et rapport du compte financier**

Le CA de l'EPA Masse n'a pas pu se tenir le 17 mars en raison de l'épidémie de Covid 19. Le compte financier a donc été approuvé par la Présidente le 30 avril 2020 afin de respecter les délais. Le cabinet Mazars a certifié le compte financier tout en émettant des réserves portant sur la comptabilisation par la Masse de son patrimoine immobilier.

### **3- Adaptation de l'EPA Masse des Douanes à la crise sanitaire**

L'EPA Masse a du mettre en place des mesures suite à la crise sanitaire du Covid 19 en édictant des consignes pour les services territoriaux afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas exposer les agents et les locataires à des risques de contamination.

Des modalités spécifiques ont été faites pour les emménagements et les déménagements.

### **4- Admissions en non valeur décidées par le Directeur**

Depuis le dernier conseil d'administration le Directeur de l'établissement accordé 13 admissions en non valeur pour un montant total de 16 238,52€

Vos représentants CGT à ce CA,  
Abdelkader Dahamni et Mathilde Morival